



**UNION SYNDICALE  
DE LA PSYCHIATRIE**

**52 rue Gallieni 92240 Malakoff**

**Tél/fax : 01 46 57 85 85**

**e-mail : [uspsy@free.fr](mailto:uspsy@free.fr) – site : [www.uspsy.fr](http://www.uspsy.fr)**

**CONGRES ANNUEL de L'USP  
21, 22 et 23 mars 2025 à Nîmes**

**SOUTIEN AUX PADHUE**

L'USP a organisé son congrès annuel à Nîmes les 21,22 et 23 mars 2025 tout en participant le 22 mars dans cette ville à la marche contre le racisme. La motion suivante a été adoptée.

L'USP s'inquiète particulièrement des mauvais traitements réservés aux médecins à diplôme hors de l'union européenne.

Comme ces derniers le soulignent dans leur tribune (ci-jointe), ils sont déjà précarisés dans leurs conditions d'existence, notamment par des salaires voisins du SMIC, alors qu'ils assurent des fonctions médicales effectives à l'hôpital public et y sont indispensables pour la pérennité des soins.

La loi Valletoux les contraint maintenant à passer un concours sans prise en compte de leur expérience. Les épreuves de vérification des connaissances (EVC) ont vu sélectionner des reçus dans un flou total des modalités de cette sélection.

Pour rappel, les pouvoirs publics ont organisé la pénurie médicale actuelle grâce à un numéris clausus drastiquement bas pendant 20 ans.

Dans un rapport publié en janvier 2025, l'Ordre des médecins a constaté l'installation et l'intégration des « anciens PADHUE » dans les déserts médicaux, permettant ainsi aux citoyens d'accéder aux soins.

L'USP demande l'autorisation d'exercice des praticiens à diplôme hors union européenne (PADHUE) selon les besoins, après vérification des diplômes et de l'expérience, dans des conditions dignes et pérennes.